

Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives. Pour obtenir une description des facteurs de risque et des hypothèses connexes, veuillez consulter la section Mise en garde concernant les déclarations prospectives plus loin dans ce communiqué de presse. L'information contenue dans le présent communiqué est non audité.

BCE présente ses résultats du deuxième trimestre de 2023

- **Nombre total combiné de 241 516 activations nettes d'abonnés des services sans fil utilisant des téléphones mobiles et des appareils mobiles connectés, des services Internet et des services de télé IP de détail, en hausse de 76,5 %**
- **Croissance de 3,5 % des produits des activités ordinaires consolidés et de 2,1 % du BAIIA ajusté¹**
- **Bénéfice net de 397 millions \$, en baisse de 39,3 %, et bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires de 329 millions \$, ou 0,37 \$ par action ordinaire, en baisse de 44,8 %; bénéfice net ajusté¹ de 722 millions \$, générant une baisse du BPA ajusté¹ de 9,2 % qui s'est chiffré à 0,79 \$**
- **Diminution de 8,9 % des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, qui se sont chiffrés à 2 365 millions \$, et baisse des flux de trésorerie disponibles¹, qui se sont établis à 1 016 millions \$, en raison du calendrier du fonds de roulement et des dépenses d'investissement**
- **Poursuite de la lancée des services sans fil : plus de 10 millions d'abonnés utilisant des téléphones mobiles; hausse de 4,4 % des produits tirés des services sans fil en raison de l'augmentation la plus élevée en 18 ans du nombre d'activations nettes d'abonnés des services postpayés², qui se sont chiffrées à 111 282, soit une hausse de 33,8 %, et en raison des 79 537 activations nettes d'abonnés utilisant des appareils mobiles connectés, en hausse de 79 881**
- **Nombre le plus élevé d'activations nettes des services Internet de détail pour un T2 depuis 2007, qui se sont établies à 24 934, en hausse de 10,2 %; 52 148 activations nettes de la clientèle des services par fibre, en hausse de 38,2 %, qui ont entraîné une forte croissance de 7 % des produits des services Internet résidentiels de détail; en voie d'achever 85 % du programme de déploiement du réseau Internet à large bande prévu³ d'ici la clôture de 2023**
- **Augmentation de 20 % des produits liés au contenu numérique de Bell Média⁴, en raison de la baisse du total des produits tirés des médias et du BAIIA ajusté, respectivement de 1,9 % et de 5,3 %, attribuable à la diminution actuelle des dépenses en publicité**
- **Reconfirmation de tous les objectifs de l'orientation financière pour 2023**

MONTRÉAL, le 3 août 2023 – BCE Inc. (TSX, NYSE : BCE) a présenté aujourd'hui ses résultats du deuxième trimestre (T2) de l'exercice 2023.

« Les résultats de Bell au T2 démontrent qu'une exécution solide et constante jumelée à des services attrayants, recherchés et appréciés par nos clients, sont une approche gagnante », a affirmé Mirko Bibic, président et chef de la direction de BCE et de Bell Canada.

« Au cours des dernières années, nous sommes restés très concentrés à construire les meilleurs réseaux, investir dans l'expansion de notre réseau de fibre optique et fournir des vitesses de connexion Internet et mobile toujours plus rapides. Le service Internet pure fibre de Bell a été classé le plus rapide au Canada par Ookla dans son rapport Speedtest pour les deux premiers trimestres de 2023, tout comme notre service Wi-Fi. Nous avons gagné 52 148 nouveaux abonnés nets aux services de fibre au T2, en hausse de 38,2 % par rapport à l'exercice précédent, et nous avons augmenté nos activations nettes des services Internet de détail de 10,2 %, à 24 934, ce qui représente nos meilleurs résultats des 16 dernières années pour un T2. Notre clientèle d'abonnés avec téléphones mobiles a passé la barre des 10 millions, les produits tirés des services ayant augmenté de 4,4 %, grâce aux activations nettes des services postpayés les plus élevées pour un T2 en 18 ans. Nous avons atteint ces résultats dans un contexte de diminution des prix, démontrant que notre secteur fournit des services de la plus haute qualité à des prix en baisse, et ce, malgré une inflation persistante.

En dépit du ralentissement continu des dépenses en publicité en Amérique du Nord, notre stratégie de premier plan en matière de contenu et de médias axés sur le numérique continue de faire ses preuves, les produits liés au contenu numérique de Bell Média étant en hausse de 20 % par rapport à l'exercice précédent et représentant maintenant 33 % des produits de Bell Média. »

¹ Le BAIIA ajusté est un total des mesures sectorielles, le bénéfice net ajusté et les flux de trésorerie disponibles sont des mesures financières non conformes aux PCGR et le BPA ajusté est un ratio non conforme aux PCGR. Se reporter à la section Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières du présent communiqué pour un complément d'information sur ces mesures.

² Se reporter à la section Indicateurs de performance clés du présent communiqué de presse pour un complément d'information sur les unités d'abonnement (ou clients).

³ Programme de base de construction du réseau à large bande fondé sur une zone de couverture prévue composée d'environ 10 millions d'emplacements résidentiels et commerciaux.

⁴ Les produits liés au contenu numérique comprennent les produits tirés de la publicité sur les plateformes numériques, dont les sites Web, les applications mobiles, les applications sur les téléviseurs connectés et les actifs et plateformes numériques d'affichage extérieur, ainsi que de la publicité sur les plateformes d'achat numériques de Bell, de même que les produits tirés des frais d'abonnement des services directement aux consommateurs et des services de vidéo sur demande.

PRINCIPAUX FAITS RÉCENTS TOUCHANT NOS ACTIVITÉS

Réseau primé et nouveaux forfaits de Virgin Plus

Bell est devenu le fournisseur de services Internet le plus primé au Canada⁵ lorsque ses services Internet pure fibre et sa technologie Wi-Fi ont été nommés les plus rapides au pays dans le cadre des [Speedtest Awards d'Ookla pour les premier et deuxième trimestres de 2023](#)⁶. De plus, Bell MTS est le premier [choix des employés parmi les fournisseurs de services Internet à large bande pour le travail au Canada](#) (en anglais seulement), selon la première étude menée par PCMag sur les fournisseurs Internet pour le travail au Canada⁷. [Virgin Plus](#) a lancé à l'échelle nationale de nouveaux forfaits sans fil illimités 5G, en plus d'une nouvelle campagne publicitaire et de nouveaux avantages pour ses membres.

Accélérer la réalisation de la stratégie infonuagique pour les entreprises canadiennes

Bell a conclu l'acquisition de [FX Innovation](#), une société de consultation et de services de TI située à Montréal qui fournit à la clientèle d'affaires des services professionnels et gérés axés sur l'infonuagique et des solutions d'automatisation des flux de travaux. Cette acquisition permet aux entreprises canadiennes d'avoir accès à des solutions technologiques avant-gardistes et à Bell de se positionner en tant que chef de file des services technologiques.

Offrir le contenu le plus captivant

TSN, RDS, CTV et Noovo ont diffusé le [Grand Prix de Formule 1 du Canada](#), qui a attiré en moyenne 1,34 million de téléspectateurs au Canada, ce qui en fait la course de Formule 1 la plus regardée de l'histoire au Canada. La dernière ronde de l'Omnium canadien RBC n'a jamais rassemblé autant de téléspectateurs sur les ondes de TSN que celle de cette année. Environ 2,35 millions de Canadiens et de Canadiennes l'ont regardé, soit une hausse de 41 % par rapport à la finale de 2022. Bell Média a annoncé sa programmation de contenu original 2023-2024 dans le cadre de son événement [Upfront 23 and Futur 23](#). Les émissions originales en anglais et en français totalisent 96 titres et 1 037 heures de contenu. [CTV](#) a été la chaîne la plus regardée au Canada pour la 22^e année consécutive. [Billionaire Murders](#) (en anglais seulement) est la série canadienne qui a été la plus visionnée dans la première semaine après son lancement sur Crave et [Survivor Québec](#) a été l'émission la plus populaire sur Noovo ce printemps. La finale de Survivor Québec a été l'émission la plus regardée à la télévision francophone du Québec la semaine de sa diffusion et l'épisode qui compte le plus de vues sur Noovo depuis la naissance de la chaîne en 2020. Crave, service de diffusion en continu directement aux consommateurs, a élargi son offre d'abonnements en lançant une [formule soutenue par la publicité](#). Bell Média a aussi présenté de [nouvelles solutions publicitaires](#) accessibles directement sur la Plateforme Marketing Bell, qui comprennent le service Télévision adressable, de nouvelles mises à niveau à son outil de gestion stratégique des audiences (SAM), un inventaire élargi sur Bell DSP (plateforme côté demande), dont la technologie Audio adressable, et de nouvelles capacités d'attribution.

L'initiative Mieux pour tous de Bell : bâtir un monde meilleur, de meilleures collectivités et un meilleur milieu de travail

Bell a conclu ses premiers [produits dérivés liés à la durabilité](#), conçus pour aligner les coûts de financement sur la performance par rapport aux cibles liées aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Poursuivant son soutien envers la santé mentale des jeunes, Bell Cause pour la cause a renforcé son partenariat de longue date avec [La Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants](#) avec un don de 500 000 \$ pour améliorer l'offre thérapeutique du programme des troubles alimentaires. Les membres de l'équipe Bell ont aussi amassé près de 300 000 \$ lors de la marche annuelle [Faites un pas vers les jeunes](#) au profit de Jeunesse, J'écoute et de son initiative [Libère tes émotions](#), qui veut étendre l'accès aux services numériques en santé mentale au Canada. L'engagement de Bell à respecter les normes ESG par des investissements ainsi que des initiatives de diversité et d'équité lui a permis encore une fois de se hisser très haut dans la liste [Corporate Knights Best 50 Corporate Citizens](#) (en anglais seulement)⁸.

⁵ Fournisseur le plus primé selon l'analyse concurrentielle de Bell. Bell a entre autres reçu les reconnaissances suivantes : Speedtest Awards d'Ookla pour les T1 et T2 de 2023, meilleur FSI parmi les principaux fournisseurs pour les jeux en 2023 selon l'indice de qualité de PCMag (vitesse, temps d'attente et instabilité) comparant les principaux FSI canadiens du 1^{er} décembre 2021 au 5 décembre 2022 et fournisseur de services Internet le plus digne de confiance en 2023 selon BrandSpark. BrandSpark est une société de recherche et de services-conseils. Les gagnants ont été sélectionnés en fonction des résultats d'un sondage national réalisé auprès de 15 878 acheteurs canadiens qui ont répondu spontanément et sans aide lorsqu'on leur a demandé quelles marques leur inspiraient le plus confiance et pourquoi, dans les catégories de services qu'ils avaient récemment achetés.

⁶ Selon l'analyse, par Ookla, une société spécialisée dans les tests et les diagnostics de réseau, de données obtenues avec Speedtest Intelligence pour les T1 et T2 de 2023. Ookla a comparé 13 671 040 tests lancés par des utilisateurs sur diverses applications Speedtest connectées à un réseau fixe, y compris des tests réalisés sur des téléphones mobiles connectés à un réseau Wi-Fi.

⁷ Étude menée par PCMag du 3 au 24 avril 2023 auprès des membres de la communauté de PCMag.com, à qui on a demandé d'évaluer les produits et services qu'ils utilisent. PCMag fournit des évaluations indépendantes qui s'appuient sur des données obtenues en laboratoire et portent sur les produits et services reposant la technologie la plus récente. Pour en savoir plus sur la méthodologie, consulter le site : <https://www.pcmag.com/news/readers-choice-methodology> (en anglais seulement).

⁸ Selon Corporate Knights Inc. Le classement annuel a été publié le 28 juin 2023. Il est établi selon un ensemble de 25 critères ESG et compare les entreprises canadiennes dont les produits bruts s'élèvent à au moins 1 milliard de dollars. Pour des renseignements supplémentaires, consulter le site : <https://www.corporateknights.com/rankings/best-50-rankings/2023-best-50-rankings/these-are-canadas-top-corporate-citizens-of-2023/> (en anglais seulement).

RÉSULTATS DE BCE

Faits saillants financiers

(en millions \$, sauf les montants par action) (non audité)	T2 2023	T2 2022	% de variation
BCE			
Produits d'exploitation	6 066	5 861	3,5 %
Bénéfice net	397	654	(39,3) %
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	329	596	(44,8) %
Bénéfice net ajusté	722	791	(8,7) %
BAIIA ajusté	2 645	2 590	2,1 %
Bénéfice net par action ordinaire (BPA)	0,37	0,66	(43,9) %
BPA ajusté	0,79	0,87	(9,2) %
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	2 365	2 597	(8,9) %
Dépenses d'investissement	(1 307)	(1 219)	(7,2) %
Flux de trésorerie disponibles	1 016	1 333	(23,8) %

« Avec ce qui est maintenant devenu une tendance confirmée de BCE, nous avons enregistré un autre trimestre d'exécution constante et ciblée qui a généré une solide croissance de 3,5 % des produits des activités ordinaires consolidés et une hausse de 2,1 % du BAIIA ajusté. Ce rendement est attribuable à une hausse importante de 7 % des produits tirés des services Internet résidentiels et à une augmentation de 4,4 % des produits tirés des services sans fil, stimulées par quelques-uns des meilleurs résultats au chapitre des activations nettes d'abonnés utilisant des téléphones mobiles et des services Internet de détail au T2 que nous avons enregistrés en plus de 15 ans. Ceci a été réalisé malgré les obstacles continus dans le secteur de la publicité dans les médias, l'augmentation de la concurrence et un secteur interentreprises qui ne s'est pas encore complètement remis des perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale qui ont eu lieu au cours des dernières années », a affirmé Glen LeBlanc, chef des affaires financières de BCE et de Bell Canada.

« Compte tenu de la hausse prévue du BAIIA ajusté et des flux de trésorerie disponibles au second semestre de l'exercice, qui est soutenue par l'essor que connaissent les activités de l'ensemble du secteur, les investissements dans les réseaux à large bande, la gestion rigoureuse des coûts et l'exécution éprouvée dans un marché concurrentiel, je reconferme tous les objectifs de l'orientation financière pour 2023. »

- Les produits d'exploitation de BCE ont augmenté de 3,5 % par rapport au T2 2022, pour s'établir à 6 066 millions \$. Cette augmentation s'explique par la hausse de 1,3 % des produits tirés des services, qui se sont élevés à 5 303 millions \$, et la hausse de 21,5 % des produits d'exploitation tirés des produits, qui se sont chiffrés à 763 millions \$, découlant de la croissance de Bell Services de communications et de technologies (Bell SCT), partiellement contrebalancée par une baisse d'un exercice à l'autre liée à Bell Média.
- Le bénéfice net a diminué de 39,3 % pour s'établir à 397 millions \$ et le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires a totalisé 329 millions \$, soit 0,37 \$ par action, en baisse de 44,8 % et de 43,9 %, respectivement. Les baisses d'un exercice à l'autre découlent de la hausse des autres charges qui incluaient une perte sans effet sur la trésorerie de 377 millions \$ sur la quote-part revenant à BCE d'une obligation de rachat à la juste valeur d'une participation minoritaire dans l'une de ses coentreprises mises en

équivalence, de la hausse de la charge d'intérêts, de l'augmentation des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres qui se rapporte principalement à une initiative de réduction des effectifs, de la hausse de la dotation aux amortissements et de la hausse de l'impôt sur le résultat. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par la hausse du BAIIA ajusté, la baisse de la perte de valeur d'actifs car nous avons comptabilisé une charge au T2 2022 liée à certains espaces de bureaux que nous avons cessé d'utiliser dans le cadre de notre stratégie d'optimisation des biens immobiliers en raison de la politique de travail hybride de Bell, et la hausse des rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. Le bénéfice net ajusté a diminué de 8,7 %, pour se chiffrer à 722 millions \$, ce qui a entraîné une diminution de 9,2 % du BPA ajusté, qui s'est établi à 0,79 \$.

- Le BAIIA ajusté a augmenté de 2,1 % pour s'établir à 2 645 millions \$, reflétant l'augmentation de 2,8 % dans le secteur Bell SCT, contrebalancée en partie par la baisse de 5,3 % dans le secteur Bell Média. La marge du BAIIA ajusté consolidée⁹ de BCE a diminué de 0,6 point de pourcentage pour se chiffrer à 43,6 %, par rapport à 44,2 % au T2 2022, en raison principalement de la hausse d'un exercice à l'autre de la composition des ventes de produits à faible marge.
- Les dépenses d'investissement de BCE ont augmenté de 7,2 %, pour se chiffrer à 1 307 millions \$, par rapport à 1 219 millions \$ à l'exercice précédent, ce qui correspond à une intensité du capital¹⁰ de 21,5 %, par rapport à 20,8 % au T2 2022. L'augmentation d'un exercice à l'autre des dépenses d'investissement s'explique par le calendrier des investissements prévus visant à poursuivre l'expansion du réseau entièrement optique de Bell et la hausse d'un exercice à l'autre des dépenses visant à offrir des connexions aux services Internet de Bell à un plus grand nombre de foyers et d'entreprises.
- Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de BCE se sont élevés à 2 365 millions \$, en baisse de 8,9 % par rapport au T2 2022, ce qui reflète la réduction des fonds provenant du fonds de roulement imputable essentiellement au calendrier des paiements aux fournisseurs, à l'augmentation des intérêts payés et à l'augmentation de l'impôt sur le résultat, facteurs partiellement contrebalancés par la hausse du BAIIA ajusté et la diminution des cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.
- Les flux de trésorerie disponibles ont diminué de 23,8 % pour s'établir à 1 016 millions \$, par rapport à 1 333 millions \$ au T2 2022, en raison de la baisse des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, compte non tenu des coûts liés aux acquisitions et autres payés, et de l'augmentation des dépenses d'investissement.

⁹ La marge du BAIIA ajusté se définit comme le BAIIA ajusté divisé par les produits d'exploitation. Se reporter à la section Indicateurs de performance clés du présent communiqué de presse pour un complément d'information sur la marge du BAIIA ajusté.

¹⁰ L'intensité du capital correspond aux dépenses d'investissement divisées par les produits d'exploitation. Se reporter à la section Indicateurs de performance clés du présent communiqué de presse pour un complément d'information sur l'intensité du capital.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION PAR SECTEUR

Bell Services de communications et de technologies (Bell SCT)

- Le total des produits d'exploitation de Bell SCT a augmenté de 4,3 % pour s'établir à 5 354 millions \$, stimulé par l'augmentation des produits tirés des services et des produits d'exploitation tirés des produits.
- Les produits tirés des services ont augmenté de 1,9 % pour s'établir à 4 591 millions \$, ce qui découle principalement de la solidité continue de la croissance de la clientèle d'abonnés des services de téléphonie mobile et d'appareils connectés et des services Internet de détail, de la hausse des produits tirés des services d'itinérance du sans-fil, et de la contribution financière provenant des acquisitions effectuées au cours de l'exercice précédent, y compris Distributel et FX Innovation. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par les baisses continues liées aux services voix traditionnels, aux services de données et au service de télé par satellite; les rabais plus généreux consentis pour l'acquisition d'abonnés et la fidélisation de la clientèle et sur les forfaits de services résidentiels et la baisse des ventes de minutes de conversations interurbaines internationales à la clientèle de gros.
- Les produits d'exploitation tirés des produits ont augmenté de 21,5 % pour se chiffrer à 763 millions \$, en raison de la hausse des ventes d'équipements de transmission de données de télécommunications aux grandes entreprises clientes, comparativement aux perturbations plus importantes de la chaîne d'approvisionnement à l'échelle mondiale qui ont eu lieu au cours de l'exercice précédent, ainsi que de la plus grande proportion des ventes des téléphones mobiles à valeur supérieure.
- Le BAIIA ajusté de Bell SCT a augmenté de 2,8 % pour s'établir à 2 431 millions \$. Cette hausse a découlé de l'effet de la hausse des produits tirés des services d'un exercice à l'autre, malgré l'augmentation de 5,5 % des coûts d'exploitation qui a contribué à une baisse de 0,6 point de pourcentage de la marge qui s'est établie à 45,4 %, par rapport à 46,0 % à l'exercice précédent. L'augmentation des coûts d'exploitation pour le trimestre s'explique surtout par la hausse du coût des produits vendus attribuable à l'augmentation des ventes de produits et les acquisitions de Distributel et de FX Innovation et les autres acquisitions de plus petite envergure.
- Les activations nettes d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles¹¹ ont totalisé 111 282, en hausse de 33,8 % par rapport à 83 197 au T2 2022, ce qui représente notre meilleur résultat du T2 en 18 ans. La hausse est attribuable à l'augmentation de 30,4 % des activations brutes d'abonnés, ce qui reflète l'augmentation de l'immigration, l'essor continu de la 5G et l'offre à succès de forfaits de services, la pénétration accrue des abonnés qui ajoutent une deuxième ligne et l'efficacité des promotions. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par une hausse du taux de désabonnement des abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles¹⁰, qui s'est établi à 0,94 % par rapport à 0,75 % au T2 2022, ce qui rend compte de l'accroissement de l'activité globale du marché et à l'intensification des offres promotionnelles, par rapport à l'exercice précédent.
- Les activations nettes d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles de Bell¹¹ ont diminué pour se chiffrer à 14 257, par rapport à 27 564 au T2 2022, malgré une hausse de 4,4 % des activations brutes, en raison de la hausse du taux de désabonnement, qui a augmenté pour s'élever à 4,68 %, par rapport à 4,41 % à l'exercice précédent. L'augmentation du taux de désabonnement d'un exercice à l'autre découle du nombre accru de désactivations d'abonnés partiellement en raison des offres promotionnelles accrocheuses visant des marques économiques de services postpayés.
- La clientèle d'abonnés utilisant des téléphones mobiles de Bell totalisait 10 028 031 abonnés à la fin du T2 2023, en hausse de 4,4 % par rapport à l'exercice

précédent, ce qui comprend 9 151 229 abonnés des services postpayés, en hausse de 4,6 %, et 876 802 abonnés des services prépayés, en hausse de 2,6 %.

- Le RMU combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles¹² est demeuré essentiellement inchangé, s'étant établi à 59,16 \$ par rapport à 59,17 \$ au T2 2022.
- Les activations nettes d'abonnés utilisant des appareils mobiles connectés ont totalisé 79 537, comparativement à une perte nette de 344 au T2 2022. L'augmentation d'un exercice à l'autre est attribuable à la demande accrue de la clientèle pour les services IdO de Bell, y compris les solutions d'affaires et les abonnements pour voiture connectée, et à la baisse des désactivations d'appareils de données. À la fin du T2, la clientèle d'abonnés utilisant des appareils mobiles connectés¹¹ totalisait 2 589 520 abonnés, en hausse de 12,7 % par rapport à l'exercice précédent.
- Bell a ajouté 24 934 nouveaux abonnés nets des services Internet de détail¹¹, en hausse de 10,2 % par rapport à 22 620 au T2 2022, grâce à l'expansion continue de la zone de couverture du réseau de fibre optique de Bell et à la pénétration accrue des offres de forfaits de services. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par la hausse des désactivations d'abonnés dans les régions où le service est fourni au moyen de la technologie utilisant du cuivre, imputable aux offres accrocheuses des concurrents offrant des services de câblodistribution, des services Internet sans fil fixe et des services Internet par satellite. En ce qui concerne la couverture du réseau entièrement optique de Bell, les activations nettes d'abonnés des services Internet de détail ont totalisé 52 148, soit une hausse de 38,2 % par rapport au T2 2022. Le nombre d'abonnés des services Internet de détail a totalisé 4 338 511 à la fin du T2, en hausse de 9,1 % par rapport à l'exercice précédent, ce qui comprend 35 080 abonnés acquis dans le cadre des acquisitions de petite envergure effectuées au cours du trimestre.
- Bell Télé a ajouté 11 506 abonnés nets des services de télé IP de détail¹¹, en hausse par rapport à 3 838 au T2 2022, surtout en raison de l'augmentation des activations d'abonnés liée à l'utilisation accrue des services Internet et à l'efficacité des promotions. À la fin du T2, Bell desservait 2 010 829 abonnés des services de télé IP de détail, en hausse de 5,4 % par rapport à l'exercice précédent, ce qui comprend 243 abonnés acquis dans le cadre des acquisitions de petite envergure effectuées au cours du trimestre.
- Les pertes nettes d'abonnés du service de télé par satellite de détail¹¹ se sont chiffrées à 25 910, en hausse par rapport à 15 365 au T2 2022, ce qui s'explique par le nombre moindre d'activations brutes et la hausse du taux de désabonnement découlant de l'intensification des offres promotionnelles des concurrents. Les services de télé par satellite de détail de Bell totalisaient 712 559 abonnés à la fin du T2, en baisse de 12,7 % par rapport à l'exercice précédent.
- Les pertes nettes d'abonnés des SAR résidentiels de détail¹¹ se sont améliorées de 5,9 % pour se chiffrer à 49 608, ce qui reflète la réussite de notre stratégie d'offrir des forfaits pour augmenter les activations brutes. La clientèle d'abonnés des SAR résidentiels de détail de Bell a totalisé 2 101 740 à la fin du T2, en baisse de 4,8 % par rapport à l'exercice précédent, ce qui comprend 7 458 abonnés acquis dans le cadre des acquisitions de petite envergure effectuées au cours du trimestre.

¹¹ Se reporter à la section Indicateurs de performance clés du présent communiqué de presse pour un complément d'information sur le taux de désabonnement et les unités d'abonnement (ou clients).

¹² À compter du T1 2023, en raison de l'incidence des changements apportés à l'information sectorielle sur les éliminations intersectorielles, le RMU a été mis à jour et se définit comme les produits externes tirés des services sans fil du secteur Bell SCT (auparavant, les produits d'exploitation tirés des services sans fil) divisés par le nombre moyen d'abonnés utilisant des téléphones mobiles pour la période visée exprimé en unité monétaire par mois. Se reporter à la section Indicateurs de performance clés du présent communiqué de presse pour un complément d'information sur le RMU combiné.

Bell Média

- Les produits d'exploitation de Bell Média ont diminué de 1,9 % pour s'établir à 805 millions \$, en raison de la baisse d'un exercice à l'autre des produits tirés de la publicité, partiellement contrebalancée par la hausse des produits tirés des frais d'abonnement.
- Les produits tirés de la publicité ont diminué de 9,0 %, car la demande des annonceurs et les dépenses dans l'ensemble des plateformes médiatiques traditionnelles sont demeurées faibles en raison de la conjoncture économique défavorable. Ce facteur a été partiellement contrebalancé par la forte croissance de la publicité numérique.
- Les produits tirés des frais d'abonnement ont augmenté de 3,9 %, surtout en raison de la croissance des services de diffusion en continu directement aux consommateurs de Crave et de programmation sportive.
- Les produits liés au contenu numérique totaux ont augmenté de 20 %, en raison de la croissance continue de Crave et de celui axé sur les sports, ainsi que de la hausse des dépenses des annonceurs provenant de l'outil de gestion stratégique des audiences (SAM) de Bell Média, un outil de vente dans les médias. Le nombre total des abonnements à Crave a augmenté de 5 % par rapport à l'exercice précédent pour s'établir à environ 3,2 millions d'abonnés, ce qui inclut une hausse de 27 % du nombre d'abonnés du service de diffusion en continu directement aux consommateurs.
- Le BAIIA ajusté a diminué de 5,3 % pour se chiffrer à 214 millions \$, ce qui a généré une baisse de 0,9 point de pourcentage de la marge qui s'est établie à 26,6 %, en raison de la diminution d'un exercice à l'autre des produits d'exploitation. Malgré les majorations contractuelles liées au contenu de choix, les coûts d'exploitation se sont améliorés de 0,7 %, en raison du retour à la normale du calendrier des parties de hockey en 2023 et de l'élimination des droits de licence de la partie II du CRTC en avril 2023.
- La chaîne CTV est demeurée le réseau de télé généraliste en anglais le plus regardé au Canada pour une 22^e année consécutive, en tête le jour, aux heures de grande écoute et en soirée pour le nombre total de téléspectateurs et dans toutes les principales tranches démographiques pour la saison 2022-2023. CTV rejoint plus de 15 millions de Canadiens et de Canadiennes en moyenne par semaine et son avance sur son plus proche concurrent, au cours de la saison de diffusion du printemps, représente environ 30 % aux heures de grande écoute chez l'ensemble des téléspectateurs et dans la principale tranche démographique des adultes âgés de 25 à 54 ans.
- Bell Média s'est classée au premier rang pour l'ensemble du nombre de téléspectateurs et sur un jour entier dans le marché de la télé spécialisée dans le divertissement et payante de langue française auprès des adultes âgés de 25 à 54 ans au T2. RDS est restée la chaîne de télé spécialisée hors nouvelles de langue française numéro un, alors que l'auditoire sur un jour entier chez les adultes âgés de 25 à 54 ans de Noovo a augmenté de 17 % au T2, car le marché de la télé traditionnelle de langue française a diminué de 10 % dans l'ensemble, ce qui a généré une hausse de la part de marché de 5 points.

DIVIDENDE SUR ACTIONS ORDINAIRES

Le conseil d'administration de BCE a déclaré un dividende trimestriel de 0,9675 \$ par action ordinaire, payable le 16 octobre 2023 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 15 septembre 2023.

PERSPECTIVES POUR 2023

BCE a confirmé les objectifs de son orientation financière pour 2023, tels qu'ils ont été présentés le 2 février 2023 :

	Résultats pour 2022	Orientation pour 2023
Croissance des produits	3,1 %	1 % – 5 %
Croissance du BAIIA ajusté	3,1 %	2 % – 5 %
Intensité du capital	21,2 %	19 % – 20 %
Croissance du BPA ajusté	5,0 %	(3) % – (7) %
Croissance des flux de trésorerie disponibles	2,9 %	2 % – 10 %
Dividende sur actions ordinaires annualisé	3,68 \$	3,87 \$

Pour 2023, nous prévoyons une baisse du BPA ajusté par rapport à 2022, en raison d'un ajustement de l'impôt moindre, d'une hausse de la dotation aux amortissements et d'une augmentation de la charge d'intérêts. Pour 2023, nous prévoyons que la croissance du BAIIA ajusté, la diminution des cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et des paiements en vertu de régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi, ainsi que la baisse des dépenses d'investissement donneront lieu à une hausse des flux de trésorerie disponibles.

Veuillez consulter la section Mise en garde concernant les déclarations prospectives plus loin dans ce communiqué pour obtenir une description des principales hypothèses sur lesquelles repose l'orientation financière 2023 de BCE, ainsi que des principaux facteurs de risque connexes.

TÉLÉCONFÉRENCE À L'INTENTION DES ANALYSTES FINANCIERS

BCE tiendra une téléconférence à l'intention des analystes financiers afin de traiter de ses résultats du T2 2023, le jeudi 3 août, à 8 h (heure de l'Est). Les journalistes sont invités à y assister à titre d'auditeurs seulement. Pour y assister, veuillez composer le numéro sans frais 1-800-806-5484 ou le 416-340-2217 et utilisez le code d'identification 5876835#. Une reprise sera disponible jusqu'à minuit le 31 août 2023 au 1-800-408-3053 ou au 905-694-9451 (composez le code d'identification 4674564 #). La conférence téléphonique fera également l'objet d'une webdiffusion en direct sur le site Web de BCE, à [Téléconférence sur les résultats de BCE pour le T2 2023](#).

MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET AUTRES MESURES FINANCIÈRES

BCE utilise diverses mesures financières pour évaluer son rendement. Certaines de ces mesures sont calculées conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS ou PCGR), tandis que d'autres n'ont pas de définition normalisée en vertu des PCGR. Nous croyons que nos mesures financières conformes aux PCGR, lues conjointement avec les mesures financières ajustées non conformes aux PCGR et les autres mesures financières, permettent aux lecteurs de mieux comprendre comment la direction évalue le rendement de BCE.

Le Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières (le Règlement 52-112) prescrit les obligations d'information qui s'appliquent aux mesures financières suivantes :

- mesures financières non conformes aux PCGR;
- ratios non conformes aux PCGR;
- total des mesures sectorielles;
- mesures de gestion du capital;
- mesures financières supplémentaires.

La présente rubrique fournit une description et un classement des mesures financières définies dans le Règlement 52-112 que nous utilisons dans le présent communiqué de presse pour expliquer nos résultats financiers, et, dans le cas des mesures financières supplémentaires, une explication de ces mesures est fournie lorsqu'il en est fait mention pour la première fois dans le présent communiqué de presse si le libellé des mesures financières supplémentaires n'est pas suffisamment descriptif.

Mesures financières non conformes aux PCGR

Une mesure financière non conforme aux PCGR est une mesure financière utilisée pour décrire notre performance financière, notre situation financière ou nos flux de trésorerie passés ou futurs prévus et, en ce qui concerne sa composition, elle exclut un montant compris dans la mesure financière la plus directement comparable présentée dans les états financiers consolidés de base de BCE ou encore inclut un montant non compris dans cette mesure. Nous sommes d'avis que les mesures financières non conformes aux PCGR reflètent nos résultats d'exploitation courants et permettent aux lecteurs de comprendre le point de vue de la direction et l'analyse de notre rendement.

Les mesures financières non conformes aux PCGR que nous utilisons dans le présent communiqué de presse pour expliquer nos résultats sont décrites ci-après, et nous présentons des rapprochements avec les mesures financières conformes aux IFRS les plus directement comparables.

Bénéfice net ajusté – Le bénéfice net ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR qui n'a pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Par conséquent, il est peu probable qu'elle soit comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons le bénéfice net ajusté comme le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires avant les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, les pertes nettes (profits nets) lié(e)s à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, les pertes nettes (profits nets) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, les pertes nettes (profits nets) sur placements, les coûts liés au remboursement anticipé de la dette, la perte de valeur d'actifs et les activités abandonnées, déduction faite de l'impôt et des PNDPC.

Nous utilisons le bénéfice net ajusté et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent cette mesure, entre autres, pour évaluer la performance de nos activités avant l'incidence des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, des pertes nettes (profits nets) lié(e)s à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, des pertes nettes (profits nets) sur participations mises

en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, des pertes nettes (profits nets) sur placements, des coûts liés au remboursement anticipé de la dette, de la perte de valeur d'actifs et des activités abandonnées, déduction faite de l'impôt et des PNDPC. Nous excluons ces éléments parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires est la mesure financière conforme aux normes IFRS la plus directement comparable.

Le tableau suivant présente un rapprochement du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et du bénéfice net ajusté sur une base consolidée.

(en millions \$)

	T2 2023	T2 2022
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	329	596
Éléments de rapprochement :		
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	100	40
(Profits nets) pertes nettes lié(e)s à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres	(1)	81
Pertes nettes sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises	377	42
Profits nets sur placements	(79)	(16)
Coûts liés au remboursement anticipé de la dette	1	-
Perte de valeur d'actifs	-	106
Impôt lié aux éléments de rapprochement ci-dessus	(5)	(62)
PNDPC au titre des éléments de rapprochement susmentionnés	-	4
Bénéfice net ajusté	722	791

Flux de trésorerie disponibles – Les flux de trésorerie disponibles sont une mesure financière non conforme aux PCGR qui n'a pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Par conséquent, il est peu probable qu'elle soit comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons les flux de trésorerie disponibles comme les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, exclusion faite des rentrées de trésorerie provenant des activités abandonnées, des coûts liés aux acquisitions et autres payés, qui comprennent les coûts importants liés aux litiges, et du financement des cotisations volontaires aux régimes de retraite, moins les dépenses d'investissement, les dividendes sur actions privilégiées et les dividendes payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC. Nous excluons les rentrées de trésorerie provenant des activités abandonnées, les coûts liés aux acquisitions et autres payés et le financement des cotisations volontaires aux régimes de retraite parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Nous considérons les flux de trésorerie disponibles comme un important indicateur de la solidité financière et de la performance de nos activités. Les flux de trésorerie disponibles indiquent le montant de trésorerie disponible pour verser des dividendes sur les actions ordinaires, rembourser la dette et réinvestir dans notre société. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent les flux de trésorerie disponibles pour évaluer une entreprise et ses actifs sous-jacents et pour évaluer la solidité financière et la performance de ses activités. Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sont la mesure financière conforme aux normes IFRS la plus directement comparable.

Le tableau suivant présente un rapprochement des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et des flux de trésorerie disponibles sur une base consolidée.

(en millions \$)

	T2 2023	T2 2022
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	2 365	2 597
Dépenses d'investissement	(1 307)	(1 219)
Dividendes en trésorerie payés sur actions privilégiées	(46)	(34)
Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC	(1)	(14)
Coûts liés aux acquisitions et autres payés	5	3
Flux de trésorerie disponibles	1 016	1 333

Ratios non conformes aux PCGR

Un ratio non conforme aux PCGR est une mesure financière présentée sous la forme d'un ratio, d'une fraction, d'un pourcentage ou d'une représentation similaire et dont une ou plusieurs composantes sont des mesures financières non conformes aux PCGR.

Le ratio financier non conforme aux PCGR que nous utilisons dans le présent communiqué de presse pour expliquer nos résultats est décrit ci-après.

BPA ajusté – Le BPA ajusté est un ratio non conforme aux PCGR et n'a pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Par conséquent, il est peu probable qu'elle soit comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons le BPA ajusté comme le bénéfice net ajusté par action ordinaire de BCE. Le bénéfice net ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR. Pour plus de détails sur le bénéfice net ajusté, voir la section Mesures financières non conformes aux PCGR ci-dessus.

Nous utilisons le BPA ajusté et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent cette mesure, entre autres, pour évaluer la performance de nos activités avant l'incidence des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, des pertes nettes (profits nets) lié(e)s à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, des pertes nettes (profits nets) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, des pertes nettes (profits nets) sur placements, des coûts liés au remboursement anticipé de la dette, de la perte de valeur d'actifs et des activités abandonnées, déduction faite de l'impôt et des PNDPC. Nous excluons ces éléments parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent

éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Total des mesures sectorielles

Un total de mesures sectorielles est une mesure financière qui correspond à un total partiel ou à un total de deux secteurs à présenter ou plus et qui est présenté dans les notes des états financiers consolidés de base de BCE.

Le total des mesures sectorielles que nous utilisons dans le présent communiqué de presse pour expliquer nos résultats est décrit ci-après, et nous présentons un rapprochement avec la mesure financière conforme aux normes IFRS la plus directement comparable.

BAIIA ajusté – Le BAIIA ajusté est un total des mesures sectorielles. Nous définissons le BAIIA ajusté comme les produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation, comme il est présenté dans les états consolidés du résultat net de BCE.

La mesure financière conforme aux normes IFRS la plus directement comparable est le bénéfice net. Le tableau suivant présente un rapprochement du bénéfice net et du BAIIA ajusté sur une base consolidée.

(en millions \$)

	T2 2023	T2 2022
Bénéfice net	397	654
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	100	40
Amortissement des immobilisations corporelles	936	933
Amortissement des immobilisations incorporelles	296	266
Charges financières		
Charges d'intérêts	359	269
Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(27)	(7)
Perte de valeur d'actifs	-	106
Autres charges	311	97
Impôt sur le résultat	273	232
BAIIA ajusté	2 645	2 590

Mesures financières supplémentaires

Une mesure financière supplémentaire est une mesure financière qui n'est pas présentée dans les états financiers consolidés de BCE et qui est, ou est destinée à être, présentée périodiquement pour représenter la performance financière, la situation financière ou les flux de trésorerie passés ou futurs prévus.

Une explication de ces mesures est fournie lorsqu'il en est fait mention pour la première fois dans le présent communiqué de presse si le libellé des mesures financières supplémentaires n'est pas suffisamment descriptif.

INDICATEURS DE PERFORMANCE CLÉS (IPC)

Nous utilisons la marge du BAIIA ajusté, le RMU combiné, l'intensité du capital, le taux de désabonnement et les unités d'abonnement (ou clients ou SAR) afin d'évaluer les progrès accomplis à l'égard de nos impératifs stratégiques. Ces indicateurs de performance clés ne sont pas des mesures comptables et pourraient ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Certaines déclarations faites dans le présent communiqué constituent des déclarations prospectives. Ces déclarations comprennent, sans s'y limiter, des déclarations concernant l'orientation financière de BCE (ce qui inclut les produits des activités ordinaires, le BAIIA ajusté, l'intensité du capital, le BPA ajusté et les flux de trésorerie disponibles), le dividende sur actions ordinaires annualisé de BCE pour 2023, nos plans en matière de déploiement du réseau et nos dépenses d'investissement prévues et les avantages qui devraient en découler, la révision à la hausse du BAIIA ajusté et des flux de trésorerie disponibles prévus pour le second semestre de 2023, nos objectifs en matière de facteurs ESG, les perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques de BCE, ainsi que d'autres déclarations qui ne renvoient pas à des faits historiques. Habituellement, les termes comme *hypothèse*, *but*, *orientation*, *objectif*, *perspective*, *projet*, *stratégie*, *cible*, *engagement* et d'autres expressions semblables, ainsi que les temps et les modes comme le futur et le conditionnel de certains verbes tels que *viser*, *s'attendre à*, *croire*, *prévoir*, *avoir l'intention de*, *planifier*, *chercher à* et *aspirer à*, permettent de repérer les déclarations prospectives. Toutes ces déclarations prospectives sont faites conformément aux « dispositions refuges » prévues dans les lois canadiennes applicables en matière de valeurs mobilières et dans la loi américaine *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*.

Les déclarations prospectives, du fait même de leur nature, font l'objet de risques et d'incertitudes intrinsèques et reposent sur plusieurs hypothèses, tant générales que précises, donnant lieu à la possibilité que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues dans ces déclarations prospectives et que nos perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques ne soient pas atteints. Ces déclarations ne représentent pas une garantie de la performance ni des événements futurs, et nous mettons en garde le lecteur contre le risque que représente le fait de s'appuyer sur ces déclarations prospectives. Les déclarations prospectives qui figurent dans le présent communiqué décrivent nos attentes en date du 3 août 2023 et, par conséquent, pourraient changer après cette date. Sauf dans la mesure où les lois applicables en matière de valeurs mobilières l'exigent, nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ou à réviser les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué, même à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements ou de l'occurrence d'événements futurs, ni pour toute autre raison. Nous envisageons régulièrement des opérations potentielles comme des acquisitions, des cessions, des fusions, des regroupements d'entreprises, des investissements, des monétisations, des coentreprises ou d'autres transactions, qui pourraient être importantes. Sauf indication contraire de notre part, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet potentiel de telles transactions ou d'éléments exceptionnels qui pourraient être annoncés ou survenir après le 3 août 2023. L'incidence financière de ces transactions et de ces éléments exceptionnels peut s'avérer complexe et dépend de faits particuliers à chacun d'eux. Nous ne pouvons donc décrire de manière significative l'incidence prévue ni la présenter de la même façon que les risques connus touchant nos activités. Les déclarations prospectives qui figurent dans le présent communiqué sont présentées dans le but d'aider les investisseurs et les autres

parties à comprendre certains éléments clés de nos résultats financiers prévus ainsi que nos objectifs, priorités stratégiques et perspectives commerciales, et à mieux comprendre le contexte dans lequel nous prévoyons exercer nos activités. Le lecteur est donc mis en garde contre le fait que cette information pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

Hypothèses importantes

Les déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse reposent sur un certain nombre d'hypothèses relatives à l'économie, au marché, à l'exploitation et à la finance formulées par BCE, notamment, sans s'y limiter, les hypothèses qui suivent.

Hypothèses relatives à l'économie canadienne

Nos déclarations prospectives reposent sur certaines hypothèses concernant l'économie canadienne. Plus particulièrement, nous nous sommes appuyés sur les hypothèses suivantes :

- un ralentissement de la croissance économique, étant donné la plus récente estimation de la Banque du Canada en ce qui concerne la croissance, qui est de 1,8 % du produit intérieur brut canadien pour 2023, soit une baisse par rapport à 3,4 % en 2022;
- une inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation (IPC) qui ralentit, mais qui demeure élevée, en raison de la baisse des prix de l'énergie, des améliorations au chapitre des chaînes d'approvisionnement à l'échelle mondiale et de l'effet des hausses des taux d'intérêt sur l'ensemble de l'économie;
- des conditions qui demeurent difficiles sur le marché de l'emploi, mais connaîtront toutefois un certain assouplissement, car le resserrement de la politique monétaire diminue la demande de main-d'œuvre;
- un ralentissement de la croissance des dépenses des ménages, car la demande de biens et de services sensibles aux taux d'intérêt ralentit et un plus grand nombre de ménages renouvellent leur prêt hypothécaire à des taux plus élevés;
- une faible croissance des investissements des entreprises en raison de l'affaiblissement de la demande et des coûts de financement élevés;
- des taux d'intérêt qui demeurent aux niveaux élevés observés actuellement ou près de ces niveaux;
- une augmentation de la population en raison de la hausse de l'immigration;
- un dollar canadien qui devrait se maintenir près de son niveau actuel. Toute nouvelle fluctuation pourrait être tributaire de l'incidence de la vigueur du dollar américain, des taux d'intérêt et des variations des prix des marchandises.

Hypothèses relatives au marché canadien

Nos déclarations prospectives reflètent également diverses hypothèses relatives au marché canadien. En particulier, nous avons formulé les hypothèses relatives au marché suivantes :

- l'intensité accrue de la concurrence dans le marché résidentiel, le marché d'affaires et le marché de gros des services sur fil et sans fil;
- une hausse, à un rythme toutefois moins rapide, du taux de pénétration du secteur du sans-fil;
- un effritement du marché des services de connectivité pour les services voix et données, dans la foulée de la migration de la clientèle d'affaires vers des solutions de télécommunications à plus faible prix ou des services par contournement offerts par des concurrents;
- le marché publicitaire canadien connaît un ralentissement reflétant les tendances à l'œuvre dans le marché publicitaire mondial, une amélioration étant attendue à moyen terme, quoiqu'il soit difficile de prévoir avec précision le moment et le rythme de la reprise;

- la diminution de la clientèle d'abonnés des entreprises de distribution de radiodiffusion (EDR) provoquée par l'intensification de la concurrence découlant du lancement constant de plateformes de diffusion en continu de vidéo sur demande par abonnement (VSDA) et de l'expansion des agrégateurs de services par contournement.

Hypothèses relatives à notre secteur Bell SCT

Nos déclarations prospectives reposent également sur les hypothèses relatives aux activités d'exploitation internes suivantes en ce qui concerne notre secteur Bell SCT :

- le maintien de notre part du marché des ajouts nets d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles dans le sans-fil pour les exploitants nationaux et une croissance de notre clientèle des services prépayés;
- l'accroissement de l'intensité de la concurrence et des activités promotionnelles dans toutes les régions et tous les segments de marché;
- la poursuite de l'expansion et du déploiement des réseaux sans fil de cinquième génération (5G) et 5G+, en offrant une couverture et une qualité concurrentielles;
- la poursuite de la diversification de notre stratégie de distribution, en mettant l'accent sur l'accroissement des transactions directes avec le consommateur et en ligne;
- le ralentissement de la croissance du RMU combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles découlant de la hausse des abonnements aux services 5G et de la hausse des produits tirés des services d'itinérance attribuable à l'assouplissement des restrictions en matière de voyages imposées en raison de la pandémie de COVID-19, en partie contrebalancées par la diminution des produits tirés des frais de dépassement de données imputable notamment à la poursuite de l'adoption de plans de services de données illimitées;
- l'adoption accélérée par la clientèle d'affaires de solutions évoluées 5G, 5G+ et Internet des objets (IdO);
- l'accroissement de la disponibilité des combinés sans fil et la stabilité des prix des appareils et des marges connexes;
- la poursuite du déploiement du réseau de fibre permettant la connexion directe d'un plus grand nombre de foyers et d'entreprises dans la zone de couverture des services sur fil;
- une croissance continue du nombre d'abonnés des services Internet et de télé IP de détail;
- l'accentuation de la substitution technologique par le sans-fil et les services Internet;
- la poursuite des lancements d'offres accrocheuses de forfaits de services résidentiels par nos concurrents dans la câblodistribution dans les zones où nous fournissons des services sur fil locaux, facteur atténué par la croissance de notre part de marché en ce qui a trait aux forfaits de services résidentiels concurrentiels;
- la migration continue des grandes entreprises clientes vers les systèmes sur IP;
- les pressions continues de la concurrence visant à modifier les prix dans nos marchés d'affaires et de gros;
- le maintien de l'intensité de la concurrence dans nos marchés des petites et des moyennes entreprises, les câblodistributeur et d'autres entreprises de télécommunications continuant de cibler la clientèle d'affaires;
- la mise à l'épreuve des catégories de produits qui génèrent habituellement des marges élevées par l'offre, en croissance au Canada, de services sur demande des grands fournisseurs mondiaux de solutions d'affaires pour la transmission de la voix et de données au moyen de services en nuage et par contournement;
- l'adoption accrue par les abonnés des services par contournement entraînant la réduction des forfaits télé;

- la consommation croissante des services de télé par contournement et de vidéo en continu sur demande ainsi que la multiplication des appareils, comme les tablettes, qui exigent une bande passante très élevée, ce qui nécessitera un niveau d'investissements constants;
- la réalisation d'économies de coûts du fait de l'efficacité opérationnelle découlant de l'expansion de la zone de couverture du réseau de fibre au moyen de connexions directes, des changements liés aux comportements des consommateurs, de l'innovation au chapitre des produits, de l'adoption du numérique, de l'amélioration des produits et des services, de l'augmentation des fonctions libre-service, de nouveaux investissements dans les centres d'appels et le numérique, d'autres améliorations au chapitre de l'expérience en matière de service à la clientèle, de la réduction du nombre de postes de cadre, notamment à la suite de départs naturels et de départs à la retraite, et de la réduction des taux contractuels des fournisseurs;
- l'absence d'incidence défavorable significative de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle découlant de modifications ou de l'application de la réglementation sur nos activités liées aux communications et aux services technologiques.

Hypothèses relatives à notre secteur Bell Média

Nos déclarations prospectives reposent également sur les hypothèses relatives aux activités d'exploitation internes suivantes en ce qui concerne notre secteur Bell Média :

- des produits liés au contenu numérique totaux qui devraient refléter la mise à profit continue de notre outil de gestion stratégique des audiences (SAM) télévisuelles et des plateformes d'achats DSP (plateforme côté demande), ainsi que la croissance du nombre d'abonnés aux services de diffusion directement aux consommateurs qui devrait contribuer à la mise en œuvre de notre stratégie axé sur les médias numériques;
- la croissance continue des coûts du contenu média pour obtenir de la programmation de qualité;
- le soutien continu à l'adoption des produits de Crave grâce à une offre élargie de contenus, à l'amélioration de l'expérience client et à une distribution rehaussée;
- la poursuite des investissements dans la programmation originale de Noovo pour mieux servir notre clientèle francophone en leur offrant un vaste éventail de contenu sur leurs plateformes;
- la mise à profit de données de première main pour améliorer le ciblage, la prestation de services publicitaires et l'attribution;
- la capacité d'acquérir et de produire avec succès des émissions à cotes d'écoute élevées et du contenu différencié;
- l'établissement et le maintien d'ententes stratégiques relativement à l'approvisionnement en contenu sur tous les écrans et toutes les plateformes;
- l'absence d'incidence défavorable significative de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle découlant de modifications ou de l'application de la réglementation sur nos activités dans notre secteur des médias.

Hypothèses financières relatives à BCE

Nos déclarations prospectives reposent également sur les hypothèses financières internes suivantes concernant BCE pour 2023 :

- un coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi estimatif d'environ 210 millions \$;
- un rendement net au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi estimatif d'environ 100 millions \$;
- une dotation aux amortissements d'environ 4 900 millions \$ à 4 950 millions \$;

- des charges d'intérêts d'environ 1 425 millions \$ à 1 475 millions \$, au lieu de 1 375 millions \$ à 1 425 millions \$;
- des intérêts payés d'environ 1 450 millions \$ à 1 500 millions \$, au lieu de 1 400 millions \$ à 1 450 millions \$;
- un taux d'imposition moyen effectif d'environ 26 %;
- des participations ne donnant pas le contrôle d'environ 65 millions \$;
- des cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi d'environ 60 millions \$;
- des paiements en vertu de régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi d'environ 75 millions \$;
- des impôts payés (déduction faite des remboursements) d'environ 800 millions \$ à 900 millions \$;
- un nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de BCE d'environ 914 millions;
- un dividende sur actions ordinaires annuel de 3,87 \$ par action.

Hypothèses sous-tendant les réductions prévues des cotisations annuelles à nos régimes de retraite en 2023

Nos déclarations prospectives reposent également sur les hypothèses principales suivantes sous-tendant les réductions prévues des cotisations annuelles à nos régimes de retraite en 2023 :

- au moment opportun, la situation de capitalisation de nos régimes de retraite à prestations définies correspondra à des excédents évalués sur une base de continuité, les ratios de solvabilité demeurant supérieurs aux exigences minimales prévues par la loi pour une suspension des cotisations pour les composantes prestations définies et cotisations définies, selon ce qui s'applique;
- aucune détérioration importante de la situation financière de nos régimes de retraite à prestations définies en raison d'une diminution du rendement des placements ou des taux d'intérêt;
- aucune perte importante liée à l'expérience découlant d'autres événements, comme un litige ou un changement dans les lois, les réglementations ou les normes actuarielles ne sera subie.

Les hypothèses ci-dessus, bien qu'elles soient considérées comme raisonnables par BCE en date du 3 août 2023, pourraient se révéler inexactes. Par conséquent, nos résultats réels pourraient différer de façon importante des attentes exprimées dans le présent communiqué de presse.

Risques importants

Les principaux facteurs de risque, en conséquence desquels nos hypothèses et nos estimations pourraient être inexactes et les résultats ou les événements réels pourraient différer de façon significative de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans nos déclarations prospectives, y compris notre orientation financière 2023, sont énumérés ci-après. La réalisation de nos déclarations prospectives, y compris notre capacité à atteindre nos résultats financiers cibles pour 2023, dépend essentiellement de la performance de notre entreprise qui, à son tour, est assujettie à de nombreux risques. Par conséquent, le lecteur est prié de noter que les risques qui suivent pourraient avoir une incidence défavorable importante sur nos déclarations prospectives. Ces risques comprennent, sans s'y limiter : l'effet négatif de la conjoncture économique défavorable, y compris risque de récession, et les pressions inflationnistes connexes, l'augmentation des taux d'intérêt et la volatilité des marchés des capitaux et des

marchés financiers; l'effet négatif du contexte défavorable lié aux événements géopolitiques; une réduction des dépenses des entreprises et des consommateurs, et l'incidence négative connexe sur la demande de nos produits et services et sur les prix de ceux-ci; les initiatives, les procédures et les décisions réglementaires ainsi que les consultations gouvernementales et les positions gouvernementales qui nous touchent et qui touchent nos activités, notamment en ce qui a trait à l'accès obligatoire aux réseaux, aux ventes aux enchères de spectre, à l'imposition de codes de conduite à l'égard des consommateurs, à l'approbation d'acquisitions, à l'octroi de licences de radiodiffusion et de spectre, aux exigences relatives à la propriété étrangère, aux obligations liées à la protection de la vie privée et à la cybersécurité et au contrôle du piratage des droits d'auteur; l'incapacité à mettre en œuvre des cadres de conformité améliorés et à respecter les obligations légales et réglementaires; un règlement défavorable des litiges; l'intensité de l'activité de nos concurrents et l'incapacité à réagir efficacement à la dynamique concurrentielle en pleine évolution; le regroupement de Rogers Communications Inc. et de Shaw Communications Inc., ayant donné naissance à un concurrent canadien de plus grande envergure, et l'acquisition de Freedom Mobile par Vidéotron ltée qui augmente également son envergure et modifiera probablement la dynamique concurrentielle dans plusieurs provinces; le rythme de substitution technologique et la présence d'autres fournisseurs de services qui contribuent aux perturbations et à la désintermédiation dans chacun de nos secteurs d'activité; l'évolution des habitudes de la clientèle et l'expansion des services en nuage et par contournement et autres solutions; les pressions sur le marché de la publicité découlant de la joncture économique, de la fragmentation et des services numériques non traditionnels ou mondiaux; l'augmentation des coûts du contenu et les obstacles à notre capacité à acquérir ou à concevoir du contenu de premier plan; la hausse du taux de pénétration des téléphones intelligents au Canada et la baisse ou le ralentissement de l'immigration; l'incapacité à protéger nos actifs corporels et incorporels contre des événements comme des atteintes à la sécurité de l'information, l'accès ou l'entrée non autorisés, des incendies et des catastrophes naturelles; l'incapacité à mettre en place une gouvernance efficace des données; l'incapacité à faire évoluer et à transformer nos réseaux, nos systèmes et nos activités avec des technologies de prochaine génération tout en aplanissant notre structure de coûts; l'incapacité à créer une expérience client positive; l'incapacité à attirer, à perfectionner et à conserver une équipe diversifiée et talentueuse capable de faire avancer nos impératifs stratégiques; l'incapacité à gérer adéquatement les préoccupations de santé et de sécurité; les interruptions de travail et les pénuries de main-d'œuvre; l'incapacité à maintenir des réseaux opérationnels; le risque que nous puissions devoir engager des dépenses d'investissement importantes, afin de fournir une capacité supplémentaire et de réduire la congestion sur nos réseaux; l'incapacité d'assurer la constance du service en raison de pannes et de ralentissements de réseau, la défaillance des autres infrastructures ou les perturbations dans la prestation des services; les interruptions de service ou les pannes en raison de l'obsolescence de l'infrastructure traditionnelle et la possibilité d'une certaine instabilité au moment de notre transition vers des réseaux convergents sur fil et sans fil et des nouvelles technologies; notre propre incapacité, ou celle d'autres entreprises de télécommunications sur lesquelles repose la prestation de nos services, à effectuer les tests, la maintenance, les remplacements ou les mises à niveau prévus et appropriés de nos réseaux, de notre matériel et d'autres installations, ou des leurs, ce qui pourrait entraîner une interruption de nos activités, notamment par suite de défaillances du réseau ou d'autres infrastructures; les événements liés à la fonctionnalité de nos réseaux, de nos systèmes de technologies de l'information (TI), de notre équipement et de nos autres installations, ainsi que notre capacité à les protéger, à les tester, à les maintenir, à les remplacer et à les mettre à niveau; la complexité de nos activités; l'incapacité à mettre en œuvre ou à maintenir des processus et des systèmes de TI très performants; les risques liés au matériel en orbite et les autres risques opérationnels auxquels sont exposés les satellites utilisés pour fournir notre service de télé par satellite; notre dépendance aux tiers fournisseurs,

aux impartiteurs et aux consultants qui nous fournissent de façon ininterrompue les produits et services dont nous avons besoin; la défaillance de nos processus de sélection, de gouvernance et de surveillance des fournisseurs, y compris notre gestion du risque lié aux fournisseurs en ce qui a trait à la sécurité, à la gouvernance des données et à l'approvisionnement responsable; la qualité de nos produits et de nos services et la mesure dans laquelle ils peuvent comporter des défauts ou ne pas être conformes aux normes et aux règlements gouvernementaux applicables; les risques de réputation et l'incapacité à tenir compte des facteurs ESG de façon pertinente dans notre stratégie d'affaires et nos activités; l'incapacité à prendre les mesures appropriées pour nous adapter aux répercussions environnementales actuelles et émergentes, y compris les changements climatiques; les pandémies, épidémies et autres risques pour la santé, y compris les préoccupations en matière de santé relatives aux émissions de radiofréquences par des appareils et des équipements de communications sans fil; l'incapacité à gérer adéquatement les enjeux sociaux; l'incapacité à développer et à mettre en œuvre de solides pratiques de gouvernance d'entreprise; divers facteurs internes et externes qui pourraient remettre en question notre capacité à atteindre nos objectifs ESG, y compris, sans s'y limiter, ceux liés à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et à la diversité, à l'équité, à l'inclusion et à l'appartenance; l'incapacité à accéder à des sources de capital adéquates et à générer des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation suffisants pour répondre à nos besoins de liquidités, financer les dépenses d'investissement et soutenir la croissance planifiée; l'impossibilité de garantir que des dividendes seront déclarés par le conseil d'administration de BCE ou que le dividende sur actions ordinaires sera majoré; l'incapacité à gérer les différents risques de crédit, de liquidité et de marché; l'incapacité à réduire les coûts, ainsi que toute augmentation imprévue de coûts; l'incapacité à faire évoluer nos pratiques afin d'effectuer un suivi et un contrôle efficaces des activités frauduleuses; des impôts nouvellement exigés ou plus élevés découlant de l'adoption de nouvelles lois fiscales ou de modifications apportées aux lois fiscales existantes ou à leur interprétation, et l'incapacité à prévoir l'issue des audits gouvernementaux; l'incidence d'un certain nombre de facteurs sur nos états financiers et nos estimations et la volatilité des obligations au titre des prestations de retraite et l'accroissement des cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

Nous prévenons le lecteur que la liste de facteurs de risque qui précède n'est pas exhaustive et que d'autres facteurs pourraient avoir une incidence défavorable sur nos résultats. Nous encourageons les investisseurs à lire également le rapport de gestion annuel de 2022 de BCE daté du 2 mars 2023 et les rapports de gestion du premier et du deuxième trimestres de 2023 de BCE respectivement datés du 3 mai 2023 et du 2 août 2023, pour obtenir plus de détails au sujet de certains des facteurs de risque et hypothèses mentionnés et d'autres facteurs de risque et hypothèses, lesquels ont été déposés par BCE auprès des autorités des provinces canadiennes en valeurs mobilières (disponibles à [Sedarplus.ca](https://www.sedarplus.ca)) et de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (disponibles à [SEC.gov](https://www.sec.gov)). Ces documents sont également disponibles à [BCE.ca](https://www.bce.ca).

À propos de BCE

Plus grande entreprise de communications du Canada¹³, BCE offre des services large bande évolués sans fil, Internet, de télévision, de médias et de communications d'affaires. Pour en savoir plus, visitez les sites Bell.ca ou BCE.ca.

Dans le cadre de [Mieux pour tous](#), nous investissons dans l'amélioration du présent et de l'avenir en soutenant la prospérité sociale et économique de nos collectivités. Parmi nos initiatives, Bell Cause pour la cause fait la promotion de la santé mentale au Canada par des campagnes nationales de sensibilisation et de lutte contre la stigmatisation, comme la Journée Bell Cause pour la cause, et par le versement de dons importants pour les soins et l'accès communautaires, la recherche et les initiatives en milieu de travail à l'échelle du pays. Pour en savoir plus, visitez le site Bell.ca/Cause.

¹³ En fonction du total des revenus et du total combiné de connexions clients.

Questions des médias :

Ellen Murphy
media@bell.ca

Questions des investisseurs :

Thane Fotopoulos
514-870-4619
thane.fotopoulos@bell.ca